

cette époque de détresse. Nous pourrions cependant déclarer que chaque année est une année critique. Si cette façon d'agir doit devenir permanente, nous verrons que les cultivateurs des autres parties du Canada, les pêcheurs et les autres producteurs de tout le pays demanderont pourquoi on ne les ferait pas profiter de mesures de ce genre. En d'autres termes, toutes les classes de producteurs diront à tour de rôle que, l'année étant critique pour eux aussi, ils veulent que le Gouvernement leur vienne en aide.

M. YOUNG: Tout comme les manufacturiers.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami revient sans cesse à la charge contre les manufacturiers. Je ne vois pas en quoi ils rejoignent de l'aide, si ce n'est quand le tarif leur permet de garder leurs marchés. Je n'ai pas à défendre les manufacturiers, mais je veux leur rendre justice. Je ne les ai guère entendus se lamenter. Un grand nombre d'entre eux ont dû fermer leurs portes et d'autres devront faire de même par suite de l'adoption de cette mesure législative, mais je ne les ai pas entendus se lamenter. Il est certain que, si le Gouvernement actuel, ou le nôtre qui lui succédera, tentait de présenter un projet de loi pour venir en aide à un manufacturier forcé de fermer ses portes, la Chambre noierait pareille proposition sous un déluge de paroles. Le manufacturier n'obtient, que je sache, aucune aide directe. Je ne veux pas entamer de discussion sur le tarif, mais il n'en est pas moins vrai que ce sont les droits de douane qui gardent aux manufacturiers leurs marchés. Tel devrait du moins être leur rôle, et l'on ne devrait pas permettre aux manufacturiers d'exploiter le peuple au moyen du tarif douanier. J'ai foi en un régime douanier convenable, et il me semble que ceux qui, dans les conditions actuelles, ne partagent pas cette opinion, ne se servent pas de leur jugement. Tous les pays du monde ont aujourd'hui des tarifs qui nous sont hostiles. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi abaisserions-nous nos barrières douanières pour permettre aux autres pays de nous inonder de leurs marchandises et de ruiner non seulement nos industriels mais nos cultivateurs, du moins ceux de l'Est? Il me semble que nous ne pouvons pas faire, cela.

Je le répète, monsieur l'Orateur, quand il y a une crise réelle dans l'Ouest, nous devrions intervenir à titre de membres d'une même famille, d'une même nation, non pas pour des raisons politiques mais pour des raisons d'ordre national. Nous devrions reconnaître cette nécessité pressante et faire

notre possible pour venir en aide à ceux qui sont dans la détresse, car je crois que toute crise importante dans l'Ouest devrait être soustraite aux considérations d'ordre politique. Il y a certaines questions qu'il ne convient pas d'envisager au point de vue des partis politiques, et je pense que toute situation critique dans l'Ouest, comme celle qui, nous le savons, existe depuis quelques années, surtout dans les zones de sécheresse, devrait être traitée autrement qu'on ne traite ordinairement l'Ouest.

Il y a plus. Toute politique qu'on adoptera devra être stable sans être exposée à être modifiée d'un jour à l'autre par décret du conseil. J'ai lu le discours prononcé l'an dernier par l'honorable député de Melville (M. Motherwell), discours dans lequel il a vivement blâmé son propre parti pour avoir modifié une certaine mesure législative par un décret du conseil. Je crois qu'une politique stable est une chose aussi importante pour les cultivateurs de l'Ouest que pour les manufacturiers de l'Est. Puis cette politique doit être juste et pour l'Est et pour l'Ouest. Je crois que le ministre du Commerce (M. Euler) a modifié son bill de façon à l'appliquer au blé de l'Ontario aussi bien qu'au blé de l'Ouest. Sauf erreur, le premier projet de loi ne s'appliquait pas à l'Ontario. Un tel changement s'impose, à mon sens. J'aurais protesté, et je suis convaincu que je n'aurais pas été le seul, si le producteur de blé de l'Ontario n'avait pas été mis sur un pied d'égalité avec son confrère de l'Ouest. Je ne vois pas pourquoi, dans le règlement du problème du blé en général, l'on n'accorderait pas un traitement équitable aux cultivateurs de l'Ontario qui produisent de quinze à vingt millions de boisseaux de blé chaque année.

Une VOIX: Et les cultivateurs du Québec?

L'hon. M. MANION: La même chose s'applique aux cultivateurs du Québec. Si je ne les ai pas mentionnés, c'est simplement parce que je ne crois pas que la production de blé, dans cette province, soit très considérable. J'ai parlé des cultivateurs de l'Ontario parce qu'ils produisent une assez forte quantité de blé, mais la remarque s'applique à tous les producteurs. Ils ont tous droit à un traitement équitable à l'heure actuelle. Il y a quelques semaines, j'ai fait remarquer au ministre du Commerce que le blé américain importé par les meuniers de l'Ontario concurrençait le blé ontarien, étant donné que les producteurs américains bénéficient d'une subvention du gouvernement des Etats-Unis.

L'hon. M. EULER: Je ne tiens pas à interrompre inutilement mon honorable ami, mais je crois que j'ai déclaré, à cette date